

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 8 novembre 2007 à 20 heures.

=====
Président de séance Monsieur Denis THOMAS, Maire
Secrétaire de séance Mmes BOLLON et BOURDIER
Date de convocation du Conseil 29 octobre 2007
Date de publication des décisions 15 novembre 2007
Nombre de conseillers en exercice 27
Nombre de conseillers présents 18
Nombre de pouvoirs exercés 2
Quorum 14
=====

• **Conseillers municipaux présents** : MM. BERNARD, BLANCHET, CHARDON, GUYOT, HENDGEN LAVOREL, PELLOUX, REGAT. SONNERAT, THOMAS et TILLE et Mmes BODIN, BOLLON, BOURDIER, DUCRUET, GENTIL, ROUILLAT et TIBERGHIE

• **Conseillers municipaux absents excusés et représentés** : Claude ANTHONIOZ et Gérard MEYNET qui ont respectivement donné pouvoir à Simon BLANCHET et Sandrine GENTIL.

• **Conseillers municipaux absents excusés** : Christine DALLMAYR, Sandrine CAILLER et Magali NANJOD

• **Conseillers municipaux absents** : Géraldine BOUSCAIL, Brigitte GAYDON, Sylvie GONNEAU et Régis MARMOUX.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Désignation du secrétaire de séance.
- 2 - Approbation de la séance du 4 octobre 2007
- 3 - Adoption de l'ordre du jour.
- 4 - Affaires générales - Recensement de la population - rémunération des agents recenseurs
- 5 - Affaires générales - Mise en place de la télétransmission des actes administratifs de la commune
- 6 - Urbanisme - renouvellement de l'adhésion au CAUE pour 2008
- 7 - Urbanisme - PLU : lancement de la procédure de révision simplifiée dans le secteur spécifique "Porte d'entrée des Bois de Rosses et de Cranves-Sales
- 8 - Divers - Mise à disposition d'un minibus - règlement d'utilisation
- 9 - Voies et réseaux - voirie communale - mise à l'étude d'une zone 30 au chef lieu
- 10 - Questions diverses
- 11 - Compte rendu des délégations du Maire.
- 12 - Compte rendu des commissions.

1. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

En application des dispositions de l'article L. 1221.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit à l'unanimité Madame Bollon et Madame Bourdier aux postes de secrétaires de séance.

2. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 4 octobre 2007

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 4 octobre 2007, rectifié du point suivant :

à la question 13 (questions diverses), paragraphe 1, alinéa 6, Mr Guyot demande à ce que l'information selon laquelle le conseil municipal a voté à l'unanimité en faveur du plan de sécurisation des abords du chantier de construction des locaux périscolaires, soit rectifiée. En effet, l'assemblée délibérante a voté à l'unanimité, moins une voix contre, en faveur de cette réglementation.

Cette rectification est approuvée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil adopte à l'unanimité l'ordre du jour joint en annexe de la convocation du 29 octobre 2007, auquel sont ajoutés les deux points suivants :

- Etude de la mise en place d'une zone 30 dans le secteur du chef lieu de Cranves-Sales
- Opportunité d'une participation communale au financement des opérations d'enfouissement des réseaux secs sur des chemins privés adjacents à la route des Volandes

4. PERSONNEL COMMUNAL - AGENTS RECENSEURS - MODE DE REMUNERATION

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune fera l'objet en janvier et février 2008 du recensement général de la population.

A cet effet, il sera procédé au recrutement de 11 agents recenseurs.

Le Conseil municipal est appelé à valider la proposition de rémunération des agents recenseurs, soit :

- sur la base du premier indice de la Fonction publique, 1283.20 € bruts par agent recenseur pour l'ensemble des missions de recensement,
- indemnité pour le travail fourni : enveloppe globale de 3 300.00 € à répartir en fonction du nombre d'agents, de bulletins de recensement et de la qualité du travail fourni.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les propositions de rémunération soit :

- * 1283.20 € bruts par agent.
- * indemnité complémentaire selon une enveloppe de 3 300.00 € à répartir aux 11 agents.

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision et à sa conclusion.

5. AFFAIRES GENERALES - PROCEDURE DE TELETRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de faciliter l'organisation générale de la transmission des actes administratifs municipaux soumis au contrôle de légalité, il est souhaitable de mettre en œuvre la procédure de télétransmission de ces actes. Cela permettrait d'envoyer chaque acte par voie électronique en Sous Préfecture, améliorant ainsi le délai du caractère exécutoire de l'acte, tout en générant des économies de papier et d'énergie.

Monsieur Bernard intervient pour indiquer qu'à son avis, la mise en place d'une telle procédure est un peu prématurée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour la télétransmission des actes administratifs.

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Préfet de Haute-Savoie pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de fournitures de deux certificats électroniques avec la Chambre de Commerce et d'Industrie.

6. URBANISME - CAUE - ADHESION 2008

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 1er février 2001 le Conseil Municipal a décidé l'adhésion de la Commune au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Savoie (CAUE).

Il propose de renouveler cette adhésion pour 2008.

Mr Chardon intervient pour regretter que l'augmentation du tarif d'adhésion de la commune au CAUE soit si importante en 2008.

Mr Bernard explique que les interventions de l'architecte consultant auprès des habitants de Cranves Sales, sont Satisfaisantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide l'adhésion de la Commune au CAUE pour l'année 2008.

- prend note que la cotisation annuelle à cet organisme s'élève pour 2008 à 608 € pour la catégorie des Communes de 5000 à 10 000 habitants dont fait partie la Commune.

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

7. URBANISME - REVISION SIMPLIFIEE DU PLU

Monsieur le Maire expose que le Plan Local d'urbanisme tel qu'il a été approuvé le 06 octobre 2005, nécessite une révision simplifiée, compte tenu des orientations du SCOT relatives au sous secteur "Porte d'entrée des Bois de Rosses et de Cranves-Sales" auxquelles les dispositions du PLU ne sont pas conformes.

Mr Hendgen intervient pour demander si, dans le cadre de la procédure de révision simplifiée du PLU, il ne serait pas envisageable d'englober la modification de l'emplacement réservé prévu par le PPR

Mr Bernard explique qu'en plus de la procédure de révision simplifiée mise au vote, une modification de certaines Dispositions du PLU est en cours d'étude. Cette modification ne nécessite pas de délibération, mais elle occasionnera une enquête publique. En conséquence, 2 enquêtes publiques relatives au PLU auront lieu. Cependant, concernant la question de Mr Hendgen, on ne peut envisager de prévoir une révision des dispositions du PPR, qui ne peut se décider qu'au plan préfectoral.

Mr Chardon ajoute qu'une troisième enquête publique devrait se dérouler prochainement, relative au schéma directeur des eaux pluviales du bassin versant de Lossy.

Mr Blanchet intervient pour s'interroger si, au niveau des projets en cours, le rond point prévu Route des Chasseurs, verra prochainement un début d'exécution ?

Mr le Maire répond que le SIVRAA est actuellement en cours de prise de contact avec les propriétaires pour l'acquisition du foncier nécessaire à cet aménagement de rond point. Il est aussi important de savoir que ce projet est inscrit en seconde position sur les priorités du SIVRAA.

Mme Tiberghien revient sur la procédure de révision simplifiée, en s'interrogeant sur la possible constructibilité d'une zone proche de l'aérodrome. N'y a-t-il pas un risque de nuisances sonores, ou de dangers, de prévoir de l'habitat à proximité de l'aérodrome d'Annemasse ?

Mr le Maire répond que les services de la DDE ont consulté la Direction compétente au sujet de la conformité d'une éventuelle zone constructible, au cône d'envol de l'aérodrome. Il a été répondu par l'affirmative. La conformité est avérée.

Mr Chardon évoque l'amélioration de l'entrée de Cranves Sales, que pourrait susciter la possibilité d'habitation sur la zone des Tartes-Petits bois

Mr Hendgen considère qu'il est regrettable que le futur SCOT interdise l'implantation de commerces ou d'industries dans cette zone à l'entrée de Cranves Sales. En effet, de nombreuses communes ont de belles entrées de villages avec des industries et commerces.

Mr le Afa/reê ajoute que l'aspect le plus important, pour assurer la qualité visuelle de l'entrée de Cranves Sales, est la possibilité d'une réglementation draconienne des emplacements publicitaires en bordure de routes.

Mr Pelloux demande quels moyens possède la commune pour supprimer les emplacements publicitaires.

Mr le Maire répond que pour l'instant, peu de moyens existent tant que le règlement intercommunal de la publicité n'est pas fini et approuvé. Le problème est que les entreprises publicitaires ont profité du vide juridique laissé suite à l'annulation de l'ancien règlement intercommunal de publicité pour envahir les routes de panneaux publicitaires.

VU les dispositions des articles L 123.13 et L 123.19 du Code de l'Urbanisme,

Considérant :

qu'il y a lieu de notifier la présente procédure aux personnes publiques mentionnées à l'article L. 123.6 du Code de l'Urbanisme,

qu'il y a lieu de préciser les modalités de concertation conformément aux articles L. 123.6 et L. 300.2 du Code de l'Urbanisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une voix contre,

- **prend acte de la décision de Monsieur le Maire de procéder à une révision simplifiée du PLU ;**
- **décide de mettre en place un examen conjoint du projet avec les personnes et organismes concernés conformément à l'article L. 123.9 du Code de l'urbanisme,**

-dit que la présente délibération sera notifiée à :

- **Monsieur le Préfet de Haute Savoie,**
- **Les Présidents du Conseil régional et du Conseil général,**
Le Président de l'établissement public prévu à l'article L. 122.4 du Code de l'urbanisme (en charge du SCOT)
- * **le représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains,**
- **le Président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de programme local de l'habitat,**

- /es Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et de la Chambre d'Agriculture,
- " Les Communes voisines et les EPCI directement intéressés.
- définit comme suit les modalités de la concertation avec la population au titre des articles L. 123.6 et L. 300.2 du Code de l'urbanisme :
 - ^ mise à disposition d'un registre en Mairie,
 - ^ diffusion d'informations sur le site Internet,
 - ^ réunions publiques d'information.
- charge le Cabinet d'urbanisme "AXE" cfe la réalisation de la révision simplifiée du PLU, pour un montant de 8 200.00 €HT.
- Donne autorisation à Monsieur le Maire pour signer le contrat avec le Cabinet AXE nécessaire à l'élaboration de la révision simplifiée du PLU,
- dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision simplifiée du PLU seront inscrits au budget de l'exercice 2008, au chapitre 011, article 617.
- dit que conformément à l'article L. 123.6 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute Savoie et notifiée à toutes les personnes et organismes mentionnés à l'article 3 de la présente délibération.
- dit que de plus, conformément aux articles R. 123.24 et R. 123.25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département ainsi qu'au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.212110 du Code général des collectivités territoriales, lorsqu'il s'agit d'une délibération du Conseil municipal d'une commune de 3500 habitants et plus.

8. DIVERS - VEHICULE COMMUNAL - REGLEMENT D UTILISATION

Mr. le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil municipal du 03 mai 2007, un avis favorable était rendu pour la mise à disposition de la commune d'un véhicule utilitaire, par le biais du sponsoring publicitaire.

Afin de régir l'utilisation de ce véhicule, il est proposé au Conseil Municipal, la validation d'un règlement d'utilisation.

Mr le Maire explique que face aux excès de vitesse importants dans le secteur du chef lieu, il est important de lancer une étude sur la mise en place d'une zone 30 de la route des Pérosais jusqu'au à la route de Borly (vers la maison « Rubaud »).

En outre, une zone 30 est déjà instaurée route des Fontaines, et rue de la Poste. Il conviendrait d'étendre la réglementation zone 30 dans le secteur du chef lieu.

Mme Bollon explique qu'à ce sujet, suite à la mise en place d'une zone 30 rue de la Poste et d'un sens interdit au carrefour entre la rue de la Poste et la rue de la Mairie, de nombreux véhicules continuent de franchir en sens interdit ce carrefour.

Mr Hendgen explique qu'il est urgent d'harmoniser à l'échelle du chef lieu les règles de circulation.

Mme Bollon souligne l'initiative lancée par l'Association des parents d'élèves qui a lancé une réflexion sur la mise en place de pédibus sur la commune.

Mr le Maire ajoute qu'une réelle prise de conscience est en cours actuellement pour favoriser les déplacements doux

Mr Tille regrette cependant que des zones dangereuses persistent, notamment la nouvelle voie des Picolettes, sur laquelle les véhicules roulent extrêmement rapidement

Mr Blanchet suggère qu'un aménagement de sécurité soit créé à la sortie de cette voie des Picolettes sur la route de Rosses, avant qu'un accident ne survienne

Mr Lavorel précise qu'il devient impératif de donner un statut juridique au chemin des Picolettes. Il conviendrait de classer cette voirie en voirie communale.

Mr Chardon prévient cependant que même avec un aménagement zone 30, il faut quand même prévoir des aménagements de sécurité autres, types passages piétons, signalisation....

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

autorise Monsieur le Maire à consulter les bureaux d'ingénierie en vue de réaliser une étude relative à l'aménagement en zone 30 du secteur du chef-lieu et à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

10. QUESTIONS DIVERSES

1) Enfouissement des réseaux secs sur les impasses privées perpendiculaires au chemin des Volandes

Mr le Maire explique que suite aux opérations d'enfouissement des réseaux secs sur le chemin de Volandes, un certain nombre de riverains des impasses adjacentes ont sollicité la commune quant à son éventuelle participation financière aux travaux d'enfouissement des réseaux dans ces impasses privées.

L'ensemble de ces riverains a été reçu par des élus du Conseil Municipal lors d'une récente réunion (en date du 8/11/2007).

Un courrier écrit sera prochainement transmis, afin de préciser la demande de participation communale.

D'ores et déjà, **Mr le Maire** demande au Conseil Municipal d'exprimer sa position relative à la question d'une éventuelle participation financière aux travaux d'enfouissement de réseaux sur les parties privatives du chemin des Volandes.

A l'unanimité, moins une voix contre et une abstention, le Conseil Municipal s'oppose à une participation communale au financement de ces travaux qui soit supérieure aux modalités fixées par le SELEQ et validées par délibération municipale en date du 8 Mars 2007, et demande à Mr le Maire de notifier cette position.

2) Interventions diverses

- **Mme Bourdier** intervient pour faire part de la réussite du self du restaurant scolaire, qui a ouvert le jeudi 8 novembre.

-**Mr le Maire** intervient pour faire part de la demande manifestée par la société Avenance, fournisseur des repas du restaurant scolaire. En effet, face à la flambée des prix des matières premières, la société propose à chacun de ses clients de prendre en charge, à travers une augmentation du prix des repas achetés, une partie de la hausse des prix.

Mr le Maire explique qu'il souhaite surseoir à statuer à toute décision relative à cette demande et maintient donc le prix des repas actuels.

-**Mr le Maire** explique qu'une réunion du SEGH a eu lieu, consacrée au Plan de Déplacements Urbains (PDU). Il est ressorti de cette réunion qu'un projet de transports urbains Bonne-Cranves Sales était à l'ordre du jour, avec un cadencement des trajets toutes les 15 minutes. Ce projet est prévu pour une mise en route en septembre 2008.

-**Mr le Maire** revient aussi sur les nombreux groupes de travail qui se sont réunis pour préparer le projet de communauté d'agglomération. Les avancées sont ainsi positives, tant dans les domaines de la voirie, que la police et l'assainissement.

Ce projet sera soumis au vote du Conseil Municipal du 28 novembre 2007.

-**Mr le Maire**, suite à une question de Mme Gentil relative au courrier reçu fin octobre par chaque conseiller municipal provenant d'un agent communal, souhaite donner une réponse :

- Ainsi, par ce courrier, l'agent intéressé faisait part de son étonnement et son mécontentement vis-à-vis de sa situation administrative et hiérarchique au sein du personnel communal. Cet agent est donc intervenu auprès de l'ensemble des conseillers municipaux en vue d'obtenir leur soutien à l'égard de sa demande de promotion interne.
- A cette requête, Mr le Maire rappelle tout d'abord que la gestion du personnel communal relève de sa compétence exclusive.
- Ensuite il explique qu'au vu de l'organisation actuelle des services techniques communaux, la demande de l'intéressé n'est pas acceptable en l'état puisqu'elle supposerait que le service soit encadré par deux agents ayant le même grade et les mêmes responsabilités. Cela n'est pas envisageable ; c'est pourquoi l'intéressé conserve les responsabilités qui lui étaient conférées auparavant, mais dans le cadre des bâtiments communaux, et sous la responsabilité de l'actuel responsable des services techniques extérieurs.
- Enfin, la carrière administrative de l'agent suit normalement son cours. Toute demande de promotion interne fait l'objet d'une procédure administrative très formalisée qui implique le centre de gestion de la fonction publique territoriale et une délibération du Conseil Municipal. Cette procédure se déroule en bonne et due forme.

11. COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

1) Urbanisme

-**Mr Bernard** le permis de construire modificatif déposé par la SCI Rhône et relatif à l'édification de logements collectifs Route de Rosses. Il indique que la commission d'urbanisme a émis un avis favorable.

Après discussion sur le projet, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande.

-**Mr Bernard** porte à la connaissance des conseillers municipaux les avancements du projet de jumelage entre les jeunes de Cranves Sales et ceux de Torella. Ainsi, deux agents du service municipal de la jeunesse se sont rendus en Italie, pour prendre les contacts nécessaires, fin septembre 2007.

Mr le Maire, suite à une question de Mme Gentil, relative au courrier reçu fin octobre

2) Ecoles

-**Mme Ducruet** informe les conseillers du risque de fermeture de classes au sein du groupe scolaire à la rentrée 2008, suite à la baisse prévue des effectifs.

- **Mme Ducruet** se félicite de la très bonne implication de l'association des parents d'élèves dans la vie communale.

3) Sports-Vie associative

- **Mr Tille** informe les conseillers que les travaux de construction des vestiaires sportifs débutent le lundi 19 novembre. A cet effet, une réunion avec les hriverains de la voie d'accès au chantier a eu lieu le 5 novembre pour expliquer les modalités de déroulement du chantier.

- **Mr Tille** informe aussi les conseillers que le service municipal de la jeunesse organise, en collaboration avec le milieu associatif de Cranves Sales, des manifestations pour l'édition du téléthon 2007, les 7 et 8 décembre 2007. Une réunion a lieu le 13 novembre 2007, relative à l'organisation de cet événement.

4) Réseaux

- **Mr Hendgen** informe les Conseillers municipaux que les quelques imperfections de la route de la Nussance ont été corrigées. Les régularisations foncières sont en cours.

- **Mr Hendgen** indique que le goudronnage de la nouvelle voie des Picolettes a été réalisé partout sauf sur les trottoirs.

- **Mr Hendgen** informe aussi l'assemblée de l'attribution par le Conseil Général à la commune des fonds cantonalisés, pour le programme de réhabilitation du chemin des Volandes

5) Voirie

- **Mr Lavorel** indique que les plantations du nouveau rond point route de Taninges sont terminées. Il reste encore l'aménagement de la pastille centrale du rond point.

-**Mr Lavorel** indique aussi que l'ouverture des offres relatives aux aménagements de sécurité des carrefours en direction de Borly, aura lieu le 16 novembre prochain lors de la commission d'appel d'offres

-**Mr Lavorel** précise enfin que le projet d'aménagement route de la Bergue sera présenté à une prochain Conseil Municipal.

6) Finances

- **Mme Rouillat** rend compte des travaux de la commission d'appel d'offres du 19 octobre 2007 :

- Renouvellement des Contrats d'assurances
- Avenants aux marchés de réhabilitation des locaux sportifs et techniques et du complexe « vestiaires sportifs
- Mise aux normes électriques du bâtiment abritant le presbytère
- Fixation du forfait définitif du marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction des vestiaires sportifs
- Marché de maîtrise d'oeuvre pour le redimensionnement du réseau d'eaux pluviales du secteur du groupe scolaire

-**Mme Rouillat** informe les conseillers d'un courrier adressé par l'agence postale de Cranves Sales qui fait part des remerciements à la commune pour les travaux de changement des menuiseries du bâtiment. Il convient de se féliciter pour la qualité du travail fourni par l'entreprise intervenante

^ L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 22H30

•î> **Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 28 novembre 2007 à 20 h**

=====
Le président de séance,
Le Maire

Les secrétaires de séance,

Denis THOMAS

Frédérique BOLLON

Corinne BOURDIER